

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

=====

SOMMAIRE

1. BUDGET PRINCIPAL

1.1. DONNEES GENERALES

- 1.1.1. Synthèse des réalisations**
- 1.1.2. Répartition du budget par nature**
- 1.1.3. Répartition du budget par fonction**

1.2. SECTION FONCTIONNEMENT

- 1.2.1. Les recettes réelles de fonctionnement**
- 1.2.2. Les dépenses réelles de fonctionnement**

1.3. SECTION INVESTISSEMENT

- 1.3.1. Les dépenses réelles d'investissement**
- 1.3.2. Le financement de l'investissement**

1.4. ENDETTEMENT

2. BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

3. BUDGET ANNEXE DES SPECTACLES VIVANTS

4. BUDGET ANNEXE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

5. BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE « LE DÔME »

1. BUDGET PRINCIPAL

1.1 DONNEES GENERALES

1.1.1 Synthèse des réalisations

Le compte administratif de la ville retrace l'exécution des dépenses autorisées et des recettes prévues par le budget primitif 2017 et les décisions modificatives intervenues en cours d'année. Il se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé mouvements réels	76 320 029	102 709 709	26 389 680
Réalisé mouvements d'ordre	16 893 173	1 128 899	-15 764 273
Résultats N-1		163 149	163 149
Total	93 213 202	104 001 757	10 788 555

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé mouvements réels	35 789 289	15 352 913	-20 436 375
Réalisé mouvements d'ordre	15 996 460	31 760 733	15 764 273
Restes à réaliser	10 224 915	5 925 197	-4 299 718
Résultats N-1	12 040 723	10 290 066	-1 750 657
Total réalisé + restes à réaliser	74 051 387	63 328 910	-10 722 477

Total	167 264 589	167 330 667	66 078
--------------	--------------------	--------------------	---------------

Le compte administratif 2017 permet de dégager un excédent global calculé de **66 K€** se décomposant en un excédent de fonctionnement de 10,8 M€ et un déficit d'investissement, après restes à réaliser, de 10,7 M€

Le taux de réalisation du budget se décompose de la façon suivante :

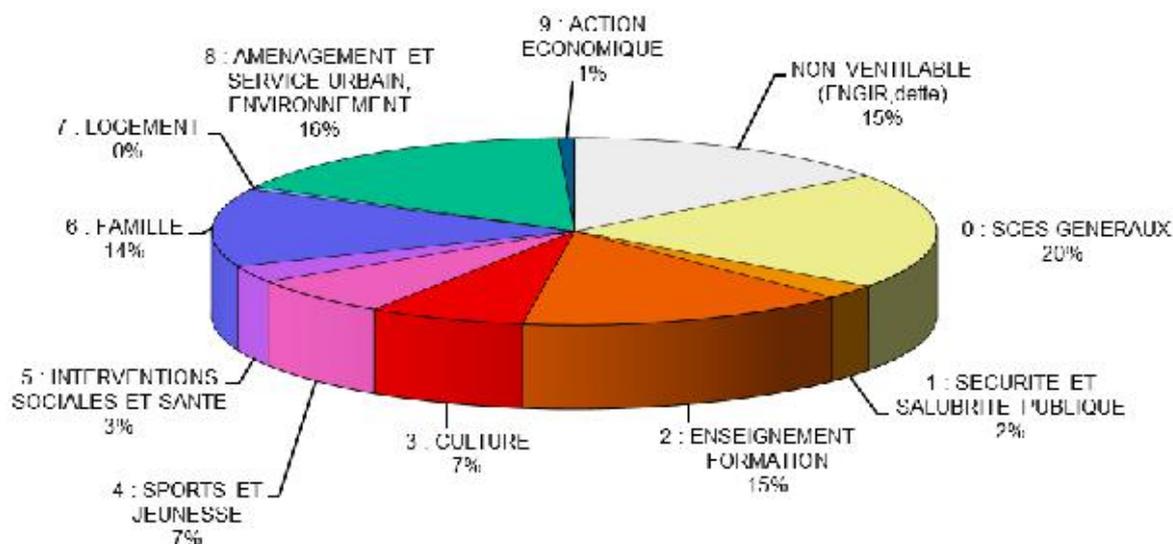
TAUX DE REALISATION	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	98.1%	118.1%
Investissement	79.7%	50.6%
Investissement hors effet opérations foncières et refinancement infra annuel	80.2%	73.7%

1.1.2 Répartition du compte administratif par nature

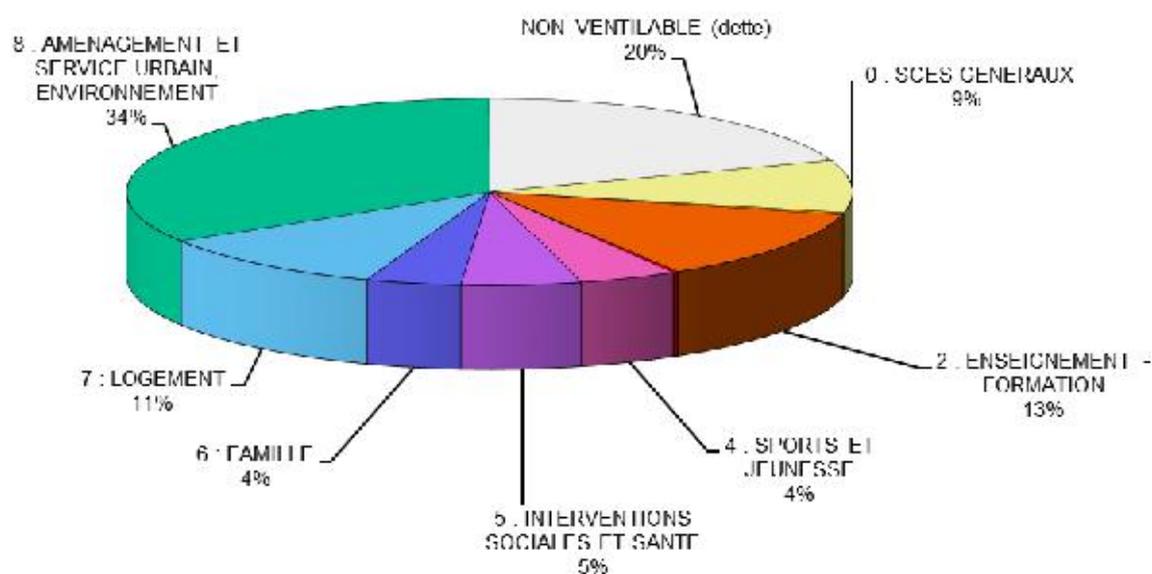
Recettes		Dépenses
Impôts et taxes 71,6 M €	Fonctionnement	Charges de personnel 33 M€
Dotations et subventions reçues 8,8 M€		Charges de gestion courante 18 M€
Produit des services 5,7 M€		Participations et subventions versées 9,5 M €
Produits exceptionnels 14,5 M€		Attenuations de produits 13 M€
Divers 2,2 M€		Intérêts de la dette 1,8 M €
		Charges exceptionnelles 1,1 M€
		<i>Autofinancement 26,4 M €</i>
	Investissement	Dépenses et subventions d'équipement 22,7 M€
<i>Autofinancement 26,4 M €</i>		Remboursement capital de la dette 4,8 M€
Emprunt 3,5 M€		Refinancement infra-annuel 5,1 M€
Dotations et fonds globalisés 3 M€		Divers 3,1 M€
Subventions d'équipement reçues 1,2 M€		<i>Restes à réaliser 5,9 M€</i>
Refinancement infra-annuel 5,1 M€		
Divers 2,1 M €		
<i>Restes à réaliser 10,2 M€</i>		

1.1.3 Répartition du compte administratif par fonction

Dépenses réelles de fonctionnement :



Dépenses réelles d'investissement :

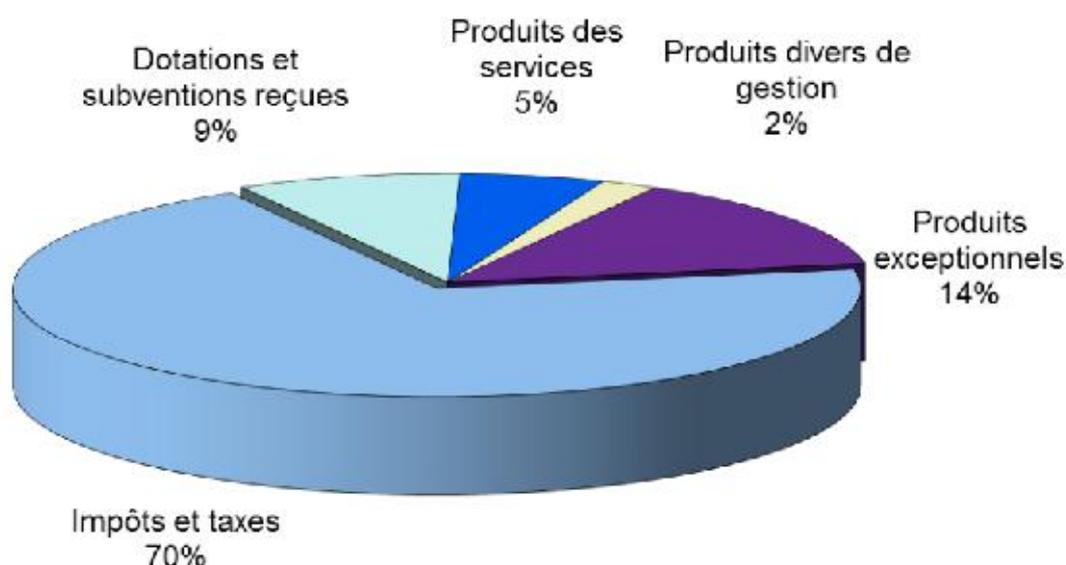


1.2 SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.2.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de 8%, passant de 95,1 M€ en 2016 à 102,7 M€ en 2017.

	CA 2016	CA 2017	évolution
Impôts et taxes	70 160 788	71 593 291	2.0%
Dotations et subventions reçues	9 633 575	8 770 670	-9.0%
Produits des services	7 955 580	5 669 158	-28.7%
Produits exceptionnels	6 158 056	14 459 844	134.8%
Produits divers de gestion	1 153 914	2 216 746	92.1%
Total	95 061 913	102 709 709	8.0%



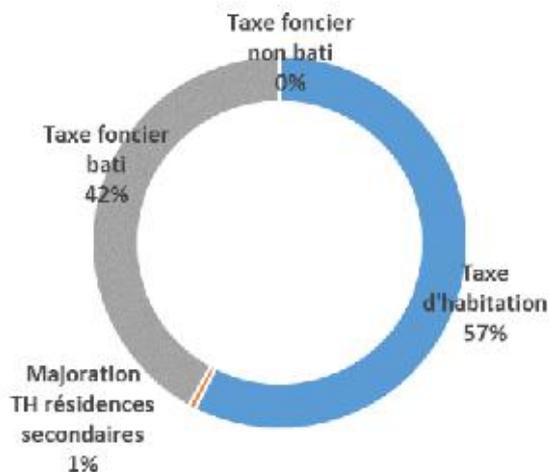
1.2.1.1 *La fiscalité*

Principale ressource de la Ville, représentant 70% des recettes de fonctionnement, ce chapitre d'un montant de 71,6 M€ connaît une augmentation de 2% par rapport au réalisé 2016.

Le produit des contributions directes regroupant la taxe d'habitation et les taxes foncières (hors rôles complémentaires et supplémentaires) s'élève à 43,9 M€ en hausse de 1,7% par rapport à 2016. Pour la deuxième année consécutive, la Ville a préservé les

contribuables de toutes augmentation de l'impôt. La progression globale des bases fiscales en 2017 de 1,7% résulte de l'actualisation des valeurs locatives, fixée en Loi de Finances à 0,4% en 2017 (contre 1% en 2016) et de la variation physique des bases de 1,3% (contre -1,4% en 2016).

Structure des produits fiscaux



	Produit fiscal 2016 définitif	Produit fiscal 2017 définitif	% évolution
Taxe d'habitation	24 674 381	25 201 249	2,1%
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires	293 236	260 328	-11,2%
Foncier bâti	18 161 357	18 385 031	1,2%
Foncier non bâti	39 066	35 096	-10,2%
Total	43 168 039	43 881 703	1,7%

Par ailleurs, la Ville a perçu un montant supplémentaire de fiscalité provenant des rectifications effectuées au titre de l'année et des années précédentes. En 2017, le volume de ces rôles complémentaires et supplémentaires s'élève à 829 K€

La Ville fait également le choix de maintenir sa politique volontariste d'abattement sur la taxe d'habitation afin de garantir plus d'équité et de justice. Ainsi, l'abattement général à la base, les abattements pour charge de famille et pour les personnes de conditions modestes sont maintenus à leur niveau maximum alors que l'abattement pour les personnes handicapées ou invalides est majoré à 20% à compter du 1^{er} janvier 2017 contre 10% auparavant (98 familles en ont bénéficié en 2017). Le choix d'une telle politique d'abattement représente 7,1 M€ en 2017.

Abattements TH	Vincennes	Minimum légal	Maximum légal
Abattement général à la base	16%	-	15%
1er et 2ème personne à charge	20%	10%	20%
A partir de la 3ème personne à charge	25%	15%	25%
Abattement spécial à la base	15%	-	15%
Abattement spécial handicapé	20%	10%	20%

Les autres ressources fiscales, d'un montant de 26,9 M€ évoluent de manière contrastée :

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères : son produit de 5,3 M€ demeure perçu par la Ville. Toutefois, un reversement de fiscalité est réalisé afin de tenir compte du coût de gestion des ordures ménagères transféré au Territoire.
- Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : son produit atteint 5,6 M€ en hausse de 6,6% par rapport au réalisé 2016. L'évolution reflète le dynamisme du marché immobilier vincennois et l'attractivité du territoire.
- Les droits de stationnement : les recettes atteignent 1,6 M€ en diminution de 11% en raison de nombreux travaux de voirie réalisés.

1.2.1.2 Les dotations et subventions reçues

D'un montant de 8,8 M€ les dotations et subventions reçues connaissent une diminution de 9% par rapport au réalisé 2016 liée au prélèvement sur la dotation forfaitaire au titre du redressement des finances publiques. Cette baisse est minorée par la progression importante de l'allocation compensatrice de taxe d'habitation.

La dotation forfaitaire de la Ville s'élève à 4,8 M€ contre 5,8 M€ en 2016 (soit - 995 K€ ou -17,1%). Cette variation résulte d'une baisse généralisée de ses différentes composantes :

- La ponction au titre de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques introduite en 2014 (-743 K€).
- L'écêtement destiné à financer notamment les mesures de péréquation (-197 K€)
- L'évolution négative de la population DGF (-489 habitants) qui induit une baisse de la dotation (-55 K€)

Les allocations compensatrices décidées par l'Etat ont exceptionnellement progressé de 36,2% (+165 K€). Cette augmentation concerne essentiellement l'allocation compensatrice de taxe d'habitation, qui est la seule à être encore « sanctuarisée », autrement dit exclue du périmètre des variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat. Cette compensation a progressé de 232 K€ suite à l'élargissement du champ des contribuables exonérées décidées en Loi de Finances 2016 (maintien du dispositif « demi part des personnes veuves »). En revanche, les allocations compensatrices de taxe foncière et de l'ex taxe professionnelle, incluses dans les variables d'ajustement ont été fortement minorées (-66K€).

Depuis 2012, la dotation forfaitaire et les allocations compensatrices connaissent une perte cumulée de 13,4 M€, des recettes qui ne représentent plus que 10,2 % des recettes réelles de fonctionnement en 2016 contre 15,9% en 2012.

Somme des pertes : 13,4 M€



La Ville bénéficie à compter de 2017 de l'application du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie. Le produit atteint 69 K€ en raison des dépenses réalisées en 2016 et éligibles au dispositif.

Les subventions et participations des autres partenaires atteignent en 2017 3,2 M€ dont principalement celle de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) à hauteur de 3,1 M€ accordé aux secteurs petite enfance et enfance-jeunesse.

1.2.1.3 Les produits des services et du domaine

Atteignant 5,7 M€, ce chapitre connaît une diminution significative de 28,7% par rapport au 2016 qui résultent essentiellement de la fin de la convention de gestion transitoire avec le Territoire (-1,5 M€). En neutralisant ce flux financier lié au Territoire, l'enveloppe diminue de 11,5%.

Parmi, les principales variations des produits des services figurent :

- Les redevances d'occupation du domaine public : en baisse de 238 K€ qui résulte du transfert de la redevance du centre aquatique au budget annexe et d'un apurement en 2016 de recettes versées par les opérateurs de réseau (gaz, électricité, télécommunication...)
- Le remboursement du personnel mis à disposition au Territoire : en baisse de 235 K€, la facturation 2017 sera régularisée en 2018.
- La refacturation au SIVU des frais engagés par la Ville en 2016 : en baisse de 164 K€ en raison du dégrèvement des taxes foncières.

1.2.1.4 Les produits exceptionnels

D'un montant de 14,4 M€, les produits exceptionnels connaissent une progression inhabituelle de 134,8%, qui résulte du calendrier des cessions immobilières.

Le produit des cessions immobilières, atteint 13,8 M€ contre 5,9 M€ en 2016 et correspond aux opérations suivantes :

- Immeubles 6 avenue Brossolette (7,4 M€)
- Immeuble 30 rue Mirabeau (3,9 M€)
- Immeuble 7 rue de la Fraternité (1,3 M€)
- Immeuble 6 rue de la Paix (1,1 M€)
- Appartement 9 ter rue de la Paix (103 K€)
- Bail commercial 32 rue Robert-Giraudineau (90 K€)

Notons également que cette hausse résulte également des pénalités sur marché appliquées (+162 K€), de l'encaissement du solde de la succession du legs Monville (+99 K€) et des dégrèvements de taxes foncières (+84 K€).

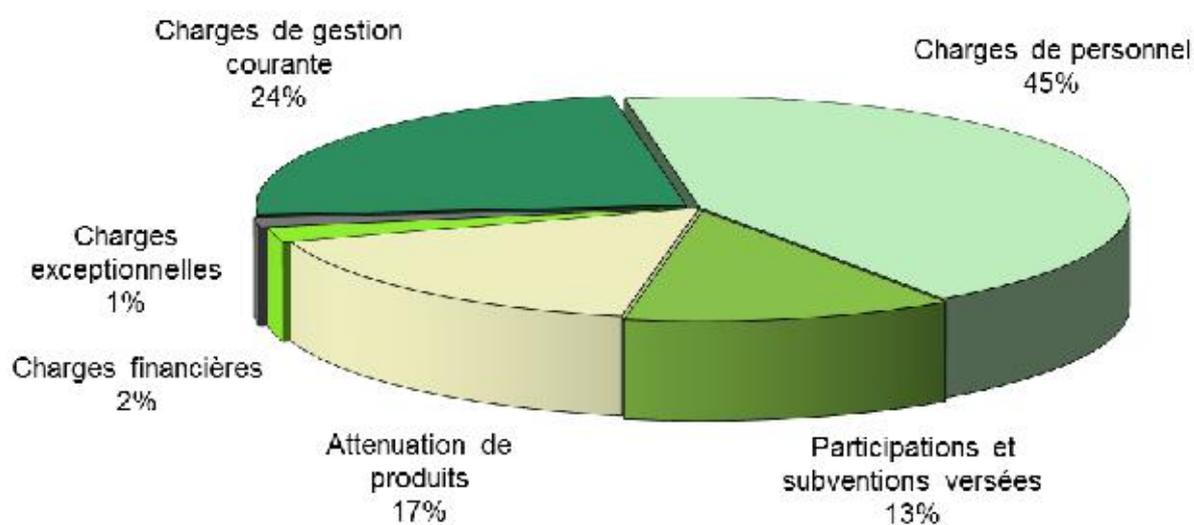
1.2.1.5 Les produits divers de gestion

Les produits divers de gestion (2,2 M€) affichent une hausse (92%) essentiellement liée à l'encaissement exceptionnel d'un loyer capitalisé de 1 M€ versé par I3F au titre du bail emphytéotique de l'immeuble situé au 26-30 rue de la Jarry.

1.2.3 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 76,3 M€ en 2017 contre 75,7 M€ en 2016, soit une augmentation de 0,8 %.

	CA 2016	CA 2017	évolution
Charges de personnel	32 340 424	33 003 224	2.0%
Charges de gestion courante	18 633 839	18 013 392	-3.3%
Atténuation de produits	12 745 663	12 995 084	2.0%
Participations et subventions versées	9 344 736	9 503 114	1.7%
Charges financières	1 898 383	1 752 717	-7.7%
Charges exceptionnelles	720 449	1 052 499	46.1%
Total	75 683 495	76 320 029	0.8%



1.2.3.1 *Les charges de personnel*

D'un montant de 33 M€, les charges de personnel connaissent une hausse de 2 %. Cette variation se constate notamment sur la rémunération principale du personnel titulaire (+323 K€) avec pour causes essentielles :

- la variation de la valeur du point d'indice (103 K€).
- le dispositif « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR) sur l'ensemble des filières concernées (182 K€).

L'application de ces directives impactent notamment les cotisations de retraite à hauteur de +80 K€ et Urssaf de +59 K€.

Malgré les efforts de maîtrise de la masse salariale, en matière de variables, les primes et indemnités des titulaires sont également en progression de 98 K€ du fait principalement de

l'organisation des opérations électorales 2017 (118 K€), et de la mise en place du nouveau régime indemnitaire « RIFSEEP » (+26 K€).

1.2.3.2 Les charges de gestion courante

D'un montant de 18 M€ ce poste diminue de 3,3 % par rapport à 2016.

Cette diminution des charges courantes conforte celle initiée les années précédentes notamment dans les secteurs suivants :

- Les contrats de prestations de service (-1 M€), principalement en raison de la prise en charge directe par le Territoire Paris Est Marne et Bois des dépenses de collecte des ordures ménagères
- Conséquence des importants travaux d'investissement sur la voirie, les dépenses courantes d'entretien ont diminué (-67 K€)
- Les honoraires (-40 K€) suite à la réduction des honoraires d'expertise du Dôme par rapport à 2016 et aux opérations ponctuelles de communication non reconduites en 2017 (charte graphique)
- Les frais d'affranchissement (-40 K€)
- Les frais de communications téléphoniques (-51 K€)
- Les taxes foncières (-207 K€) en raison du dégrèvement accordé pour la cité industrielle rue de la Jarry
- Les autres impôts et taxes (-26 K€) car la ville n'a pas été assujettie au versement du fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), l'effectif du personnel communal reconnu en tant que travailleur handicapé étant supérieur à 6%.

1.2.3.3 L'atténuation de produits

D'un montant de 13 M€, ce poste connaît une augmentation de 2%.

L'augmentation est principalement due à la contribution de la Ville au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui augmente de 172 K€, passant de 1 123 290 € à 1 294 990 €, suite à la nouvelle carte intercommunale.

Pour mémoire, le reversement au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) reste figé à hauteur de 8,3 M€

1.2.3.4 Les participations et subventions versées

D'un montant de 9,5 M€ ce poste augmente de 1.7% principalement en raison de :

- L'augmentation de la contribution au fonds de compensation des charges territoriales (+137 K€). Le montant de cette contribution est fixé par la commission locale d'évaluation des charges territoriales du territoire Paris Est Marne et Bois
- La contribution au centre national de la fonction publique territoriale (+ 51 K€) qui correspond à la prise en charge des salaires versés à un agent ne faisant plus partie du personnel
- La contribution au budget de la Caisse des écoles (+ 300 K€), la contribution est rétablie au niveau de 2015, le versement effectué en 2016 avait été réduit en raison d'un remboursement exceptionnel effectué par l'Urssaf.

1.2.3.5 Les charges financières

A hauteur de 1,8 M€ les charges financières enregistrent une baisse de 7,7 % (-146 K€) qui s'explique principalement par le transfert de la dette du centre aquatique le Dôme au budget annexe créé en 2017.

1.2.3.6 Les charges exceptionnelles

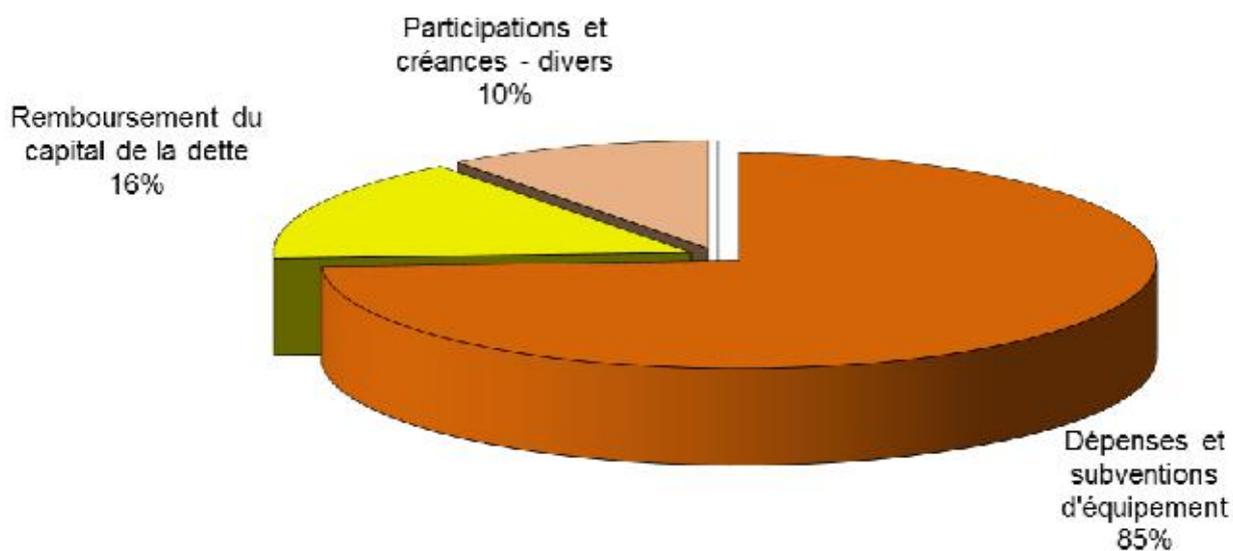
D'un montant de 1,05 M€ ce poste connaît une augmentation de 46,1%, en raison :

- du financement du budget annexe du centre aquatique le Dôme (+ 390 K€) ainsi que la participation au budget annexe de la restauration municipale (+35 K€)
- de l'annulation du remboursement des taxes foncières 2016 (+127 K€) effectué par le Sivu pour les terrains de la cité industrielle, taxes désormais dégrévées.

1.3 SECTION D'INVESTISSEMENT

1.3.1 Les dépenses réelles d'investissement

	CA 2016	CA 2017	évolution
Dépenses et subventions d'équipement	23 591 733	22 742 022	-3.6%
Remboursement du capital de la dette	4 450 580	4 787 874	7.6%
Opérations de refinancement infra-annuel	1 966 662	5 116 332	160.2%
Participations et créances - divers	3 752 812	3 143 061	-16.2%
Total	33 761 787	35 789 289	6.0%



1.3.1.1 *Les dépenses et subventions d'équipement*

Les dépenses et subventions d'équipement se sont élevées à 22,7 M€ en 2017 et correspondent aux principales opérations listées ci-après.

1.3.1.1.1 Les équipements publics

- Le solde des travaux de restructuration de la maison des solidarités – Espace Pierre Souweine, ainsi que des aménagements intérieurs (3,2 M€)
- Le solde des études ainsi que le démarrage des travaux de construction du groupe scolaire Mirabeau (2 M€)
- La rénovation du système de chauffage de l'école Est Passeleu (197 K€)
- La mise en œuvre du plan TICE dans les écoles (148 K€) dont 19 K€ de travaux dans les bâtiments scolaires, le solde 129 K€ ayant été consacrés à l'acquisition et l'installation de matériel informatique.
- La poursuite de la mise aux normes des bâtiments dans le cadre du plan handicap (250 K€)
- Les études sur la réhabilitation et l'extension du Gymnase de l'Est (99 K€)
- La première partie de la rénovation intérieure de l'église Notre-Dame (90 K€)
- La fin des travaux de ravalement et de menuiserie extérieure du centre administratif (90 K€)
- La finalisation de l'extension du réseau de fibre optique très haut débit dans et entre les bâtiments publics (45 K€)
- La réalisation de divers travaux dans les écoles maternelles (393 K€) et élémentaires (377 K€), ainsi que dans les crèches (385 K€), les bâtiments administratifs (453 K€) et les équipements sportifs (179 K€).

1.3.1.1.2 Le renouvellement urbain

- Le projet de Ville (4,67M€) portant essentiellement sur la phase 3 des travaux du centre-ville
- Les travaux d'aménagement d'une zone 30 quartier Sorano-Est (960 K€), rue Dohis (149 K€), rue Renon (68 K€)
- Les travaux d'aménagement des espaces publics rue de Fontenay (514 K€)
- La modernisation de l'éclairage public (272 K€)
- Les travaux de mise en place de caméras de vidéoprotection (229 K€)
- Le début des travaux rue Defrance (194 K€)
- Les études pour l'aménagement d'espaces publics avenue de la République (109 K€)
- La poursuite du plan handicap (57 K€)
- Les études pour la réalisation d'aménagement de voirie Place Bérault (28 K€)
- La réalisation de divers travaux de voirie (1,4 M€) et la rénovation d'espaces verts (417 K€).

1.3.1.1.3 Les autres opérations

- Les subventions d'équipement versées sous forme de surcharges foncières (2.7 M€)
- Les autres subventions d'équipement versées :
 - Part investissement de la contribution au SIVU (517 K€)
 - Part investissement de la contribution au titre du parking de cœur de ville (189 K€)
 - Part investissement de la contribution au budget annexe du Centre Aquatique le Dôme – 4^o trimestre (184 K€)
 - Part investissement du contingent incendie (91 K€)
 - Pour le ravalement de façades (67 K€)
 - La participation pour la réalisation d'études sur la résorption des nuisances sonores de la ligne A du RER (11 K€)
- Les acquisitions immobilières suivantes :
 - 3 Rue de la Fraternité, (290 K€)
- L'achat de matériel, mobilier et véhicules (1,3 M€)
- L'achat de logiciels (348 K€).

1.3.1.2 Les autres dépenses d'investissement

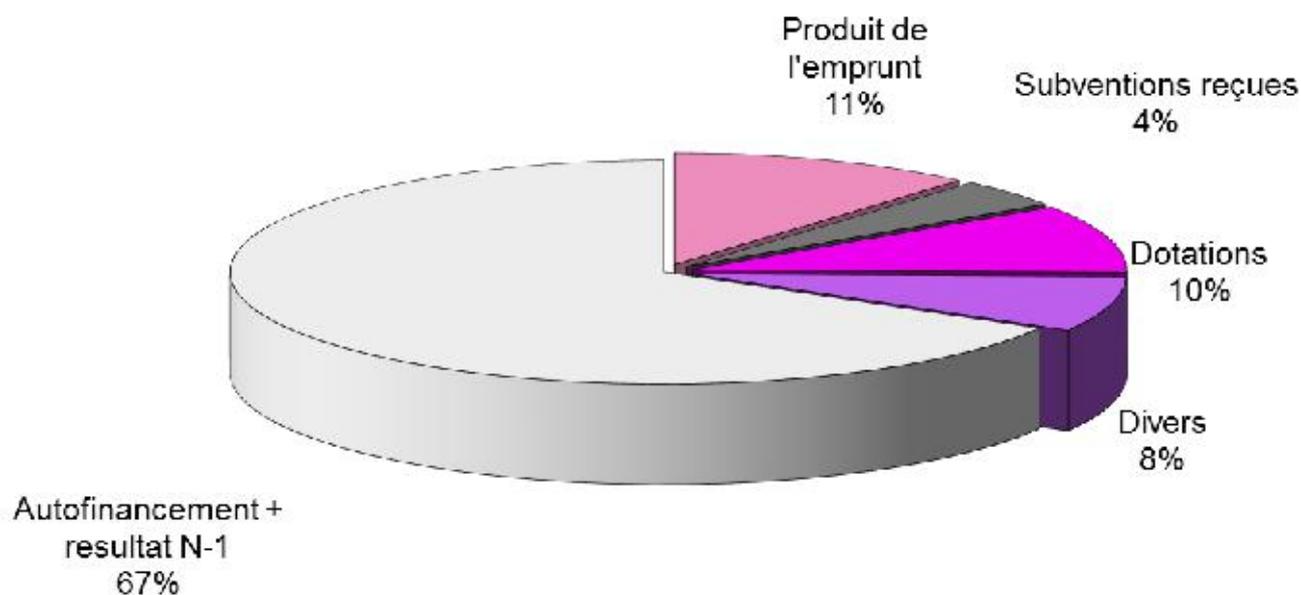
Ce poste correspond principalement aux dépenses suivantes :

- L'acquisition de parts de capital dans la Vincem (1,05 M€)
- le remboursement de l'avance versée par l'Etat en 2015 au titre du plan de relance du FCTVA (dernière échéance 1,2 M€)
- La part construction et gros entretien réparation du loyer du BEA du Dôme pour trois trimestres (206 K€)
- La participation à la création du parking du marché dans l'îlot Fontenay (453 K€)
- Les travaux de sécurisation du 106 rue de la Jarry – Cité industrielle (dépense-recette 93 K€)

1.3.2 Le financement de l'investissement

	CA 2016	CA 2017	évolution
Produit de l'emprunt	5 018 738	3 500 000	-30.3%
Dotations et fonds globalisés	4 514 620	3 024 647	-33.0%
Opérations de refinancement infra-annuel	1 966 662	5 109 995	159.8%
Divers (créances, travaux d'office, cautionnement)	2 174 652	2 458 230	13.0%
Subventions d'équipement reçues	1 239 178	1 260 042	1.7%
Total recettes réelles d'investissement	14 913 850	15 352 913	2.9%

Autofinancement	19 378 418	26 389 680	36.2%
Résultat global au titre de l'exercice	530 482	5 953 304	1022.2%
Total = dépenses d'investissement	33 761 787	35 789 289	6.0%



Les recettes réelles d'investissement, hors emprunt, atteignent en 2017 6,7 M€, soit une baisse de 15% par rapport à l'année 2016.

1.3.2.1 Les dotations et fonds globalisés

S'élevant à 3 M€, les dotations et fonds globalisés connaissent une baisse significative de 33% qui s'explique par les variations suivantes :

- La disparition définitive du Plafond Légal de Densité, historiquement l'une des principales recettes d'investissement (-2 M€)
- La suppression de la Dotation Départementale Globale d'Investissement (-96 K€)
- Le FCTVA, en augmentation en raison d'un niveau important d'investissement réalisé en 2016 (+608 K€)
- La Taxe d'Aménagement en lente progression (+27 K€)

1.3.2.2 Les subventions d'équipement reçues

Réalisé à hauteur à 1,3 M€ en 2017, le poste connaît une légère progression (+1,7%), évoluant en fonction du cycle d'investissement. Les subventions les plus importantes proviennent :

- de la CAF pour la rénovation de crèches (615 K€)
- de l'Etat au titre des amendes de police (410 K€)
- de la Caisse des Ecoles pour le financement du plan TICE dans les écoles (169 K€)
- de la Région, pour deux points d'arrêt de bus (38 K€) et de l'installation de 3 bornes de recharges (5 K€)
- du SIPPAREC pour le projet de Ville (24 K€)

1.3.2.3 L'autofinancement et le résultat au titre de l'exercice

Les dépenses d'investissement (30,7 M€ hors refinancement infra-annuel) sont financées par :

- les recettes réelles d'investissement (10,2 M€)
- l'autofinancement dégagé par l'exécution de la section de fonctionnement (26,4 M€)
- desquels on déduit le résultat au titre de l'exercice (6 M€).

L'autofinancement connaît une forte augmentation en 2017 (+36,2%), en raison du montant significatif des cessions immobilières enregistrées.

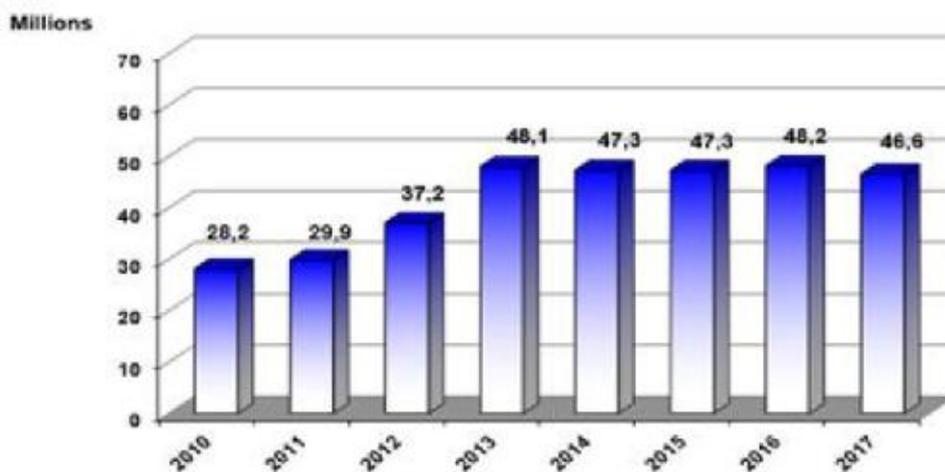
Dans ce contexte de ressources contraintes et par une gestion rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement, la Ville réussit à autofinancer une part importante de sa politique d'investissement par des ressources propres. Ainsi, le recours à l'emprunt reste limité et ne couvre que 11% des dépenses d'investissement.

1.4 L'ENDETTEMENT

L'encours de la dette du budget principal de la Ville atteint 46,6 M€ au 31 décembre 2017 contre 48,2 M€ l'année dernière, en diminution de 1,6 M€

Ce désendettement s'explique par les variations suivantes :

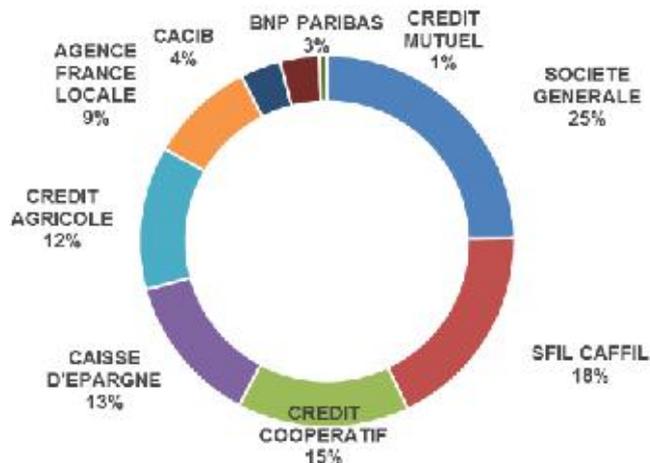
- Un moindre recours à l'emprunt : 3,5 M€ contre 5 M€ en 2016 ;
- Le remboursement annuel du capital : 4,8 M€ contre 4,6 M€ en 2016 ;
- Le transfert à l'établissement public territorial Paris est Marne & Bois des emprunts du budget assainissement (320 K€) ;



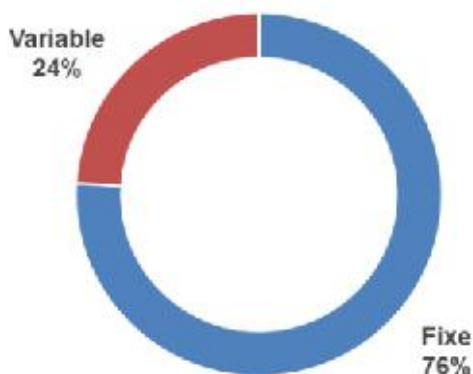
Notons qu'un emprunt d'un montant de 4,1 M€ a été contracté à taux variable (Euribor 3 mois + marge 0,31%) auprès du Crédit Agricole sans avoir fait l'objet d'un encaissement en fin d'année. Son inscription en recette reportée permet de financer les dépenses d'investissement reportées.

Les annuités payées en 2017 s'élèvent à 5,9 M€ dont 1,1 M€ d'intérêts (hors trésorerie) contre 5,6 M€ en 2016. Cette hausse résulte de l'amortissement de l'emprunt du Crédit Coopératif de 5 M€ mobilisé fin 2016.

La structure de la dette de la Ville répond à l'objectif de diversification des prêteurs gage d'indépendance très forte en matière de financement et favorisant une concurrence soutenue. L'encours est réparti selon 9 prêteurs comme suit.

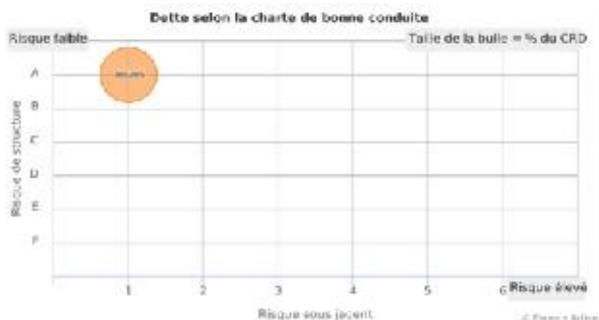


La répartition de la dette par type de produits permet également de maîtriser les risques financiers tout en optimisant les coûts. Les emprunts à taux fixe constituant 76% de l'encours assurent une sécurité financière en cas de hausse des taux d'intérêts. En parallèle, les emprunts à taux variable représentant 24% permettent de bénéficier de conditions financières historiquement basses, générant des économies substantielles dans le contexte actuel de taux proches de zéro.



Les nouveaux emprunts contractés au cours de 2017 à des taux très faibles, ainsi que le refinancement d'une partie de la dette (2,3 M€) permettent d'obtenir au 31 décembre 2017 un coût global de la dette à 2,19%, soit en diminution par rapport à 2016 (2,40%). A titre de comparaison, le stock de dette des collectivités de même strate s'élevait à 2,86 % en 2016 et celui de l'ensemble des collectivités à 2,52%.

Avec 100% d'emprunts classés 1A, la dette de la Ville affiche un profil peu risqué au sens de la classification Gissler.



La solidité financière de la ville et la maîtrise de son endettement sont démontrées par sa capacité de désendettement qui atteint 3,8 année (cessions immobilières exclues) et par l'encours de dette de 939 €par habitant.

En intégrant la dette du bail emphytéotique administratif (BEA) d'un montant de 13,5 M€ la dette consolidée au 31 décembre 2017 s'élève à 60,1 M€ L'encours par habitant se porte à 1 212 €

Le compte administratif pour l'exercice 2017 du budget principal fait donc apparaître un excédent de clôture en fonctionnement de 10 788 555 € et en investissement, après restes à réaliser, un déficit de 10 722 477 €. Ces résultats sont repris et affectés au budget 2018 lors du vote du budget supplémentaire.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement de 10 788 555 € pour 10 722 477 € à la section d'investissement du budget 2018 et de reporter les 66 078 € restants à la section de fonctionnement du budget 2018.

2. BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

Exploitation	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé	192 675	227 848	35 172
Résultats N-1	0	2 589	2 589
Total	192 675	230 437	37 762

Le compte administratif pour l'exercice 2017 du budget annexe de la restauration municipale fait apparaître un excédent de 37 762 €. Cet excédent est repris au budget 2018 lors du vote du budget supplémentaire.

3. BUDGET ANNEXE DES SPECTACLES VIVANTS

Exploitation	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé	183 948	199 601	15 654
Résultats N-1	0	12 637	12 637
Total	183 948	212 239	28 291

Le compte administratif pour l'exercice 2017 du budget annexe des spectacles vivants fait apparaître un excédent de 28 291 €. Cet excédent est repris au budget 2018 lors du vote du budget supplémentaire.

4. BUDGET ANNEXE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

Exploitation	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé	249 246	289 966	40 720
Résultats N-1	0	61	61
Total	249 246	290 027	40 781
Investissement			
Réalisé	79 165	2 270	-76 895
Reste à réaliser	2 271		-2 271
Résultats N-1	5 578	48 281	42 703
Total	87 014	50 551	-36 463
Total Général	336 260	340 578	4 318

Le compte administratif pour l'exercice 2017 du budget annexe des marchés d'approvisionnement fait apparaître un excédent de 4 318 € Cet excédent est repris au budget 2018 lors du vote du budget supplémentaire.

5. BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE « LE DOME »

Exploitation	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé	330 611	399 421	68 810
Résultats N-1	0		0
Total	330 611	399 421	68 810
Investissement			
Réalisé	183 960	184 000	40
Reste à réaliser			0
Résultats N-1			0
Total	183 960	184 000	40
Total Général	514 571	583 421	68 850

Le compte administratif pour l'exercice 2017 du budget annexe du centre aquatique « le Dôme » fait apparaître un excédent de 68 850 € Cet excédent est repris au budget 2018 lors du vote du budget supplémentaire.

*
* *

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes administratifs de l'exercice 2017.